

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2022

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPÉTENCE PRODUCTION se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 23 mars 2022

Date d'affichage : le 23 mars 2022

Date de publication : le

Nombre de membres en exercice :

66

Nombre de membres présents :

31 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Nombre de votants :

31 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Secrétaire de séance désigné :

Monsieur Max PINEAU

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé
ALLOINAY	RENAUD Nadine		X	CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel		X	RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel		X	MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle		X	WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie	X		PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude	X		BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis	X		DENIS Pascal		X
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLED Frédéric	X		AUBERT Christian		X
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen		X	KOHLER Marie		X
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal		X	BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	GOUJEAU Christian		X
CHÉRIGNÉ	OLIVIER Chantal		X	PASQUAY Frédéric	X	
CHIZE	BARRÉ Daniel	X		GUERIN Bernard		X
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel		X	VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou		X	BOUREAU Jean-François		X
ENSIGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIÉ	TIRBOIS Dimitri		X	FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan		X	ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane	X		MEMETEAU Christophe		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie	X	
LORIGNÉ	CORNIAUD Stéphane		X	THOREZ Bernard		X
LOUBIGNÉ	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LOUBILLÉ	COLLET Gérard		X	POINT Jean-Luc		X
LUCHÉ-SUR-BRIOUX	VOIX Didier		X	GIRAULT David	X	
LUSSEY	MARTIN Patrick	X		DURGAND François		X
MAIRE L'EVECAULT	BARILLOT Dorick	X		MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice		X	CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent		X
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice		X	PAIRAULT Stéphanie		X

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2022

MONTJEAN	BARRET Pascal		X	BERNARDIN Jeanne-Marie		X
PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	BRENET François		X
PERIGNE	POUVREAU Lise	X		GARLOPEAU Ambroise		X
PERIGNE	MARTIN Christian	X		CAQUINEAU Évelyne		X
PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique		X
PLIBOU	PETIT Olivier		X	BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme		X	EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice		X
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		PRINTEMPS Jacky		X
SELIGNE	ARCHAIMBAULT Monique	X		DUPIN Romain		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric	X		JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse	X		GUILLON Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre		X	GIRAUDEAU Alain		X
VILLEMAIN	RICHARD Eric		X	MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude	X		BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAINED Catherine	X		PIQUEREAU Francis		X
CAN	LECOINTE Alain	X		RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano	X		SIMMONET Florent		X
CAN	MATHÉ Pascal		X	AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane		X	BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume		X	BAUDOIN Daniel		X
CAN	SALANON Jean-François		X	VERNEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine		X	BERGER Dominique		X

Le procès-verbal du Comité Syndical du 8 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur Max PINEAU est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL (2022-10)

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année n+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président du Comité Syndical,

Considérant que le Président ne doit pas participer au vote du Compte administratif,

Considérant que le Compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le Compte administratif,

Mr Dorick BARILLOT, Vice-Président, présente le Compte administratif de l'exercice 2021, Budget Principal dont les résultats sont :

BUDGET PRINCIPAL 2021	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 808 372.73 €	265 919.89 €
Recettes	1 723 372.68 €	302 990.46 €
Résultat de l'exercice	-85 000.05 €	37 070.57 €
Résultats reportés	14 090.35 €	186 263.18 €
Résultats de clôture	-99 090.40 €	149 192.61 €

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2022

Après délibération, le Comité Syndical approuve le Compte Administratif 2021 du Budget Principal à l'unanimité des membres présents (en l'absence du Président).

Le résultat de clôture de fonctionnement étant un déficit, il n'y a pas lieu d'affecter le résultat.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRODUCTION (2022-11)

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année n+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président du Comité Syndical,

Considérant que le Président ne doit pas participer au vote du Compte administratif,

Considérant que le Compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le Compte administratif,

Mr Dorick BARILLOT, Vice-Président, présente le Compte administratif de l'exercice 2021, Budget Production dont les résultats sont :

BUDGET PRODUCTION 2021	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 092 239.14 €	1 551 497.29 €
Recettes	2 175 793.70 €	1 011 140.10 €
Résultat de l'exercice	83 554.56 €	-540 357.19 €
Résultats reportés	1 842 941.66 €	271 392.39 € -693.30 € (transfert biens budget 25503)
Résultats de clôture	1 926 496.22 €	-269 658.10 €

Après délibération, le Comité Syndical approuve le Compte Administratif 2021 du Budget Production à l'unanimité des membres présents (en l'absence du Président).

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE (2022-12)

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année n+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président du Comité Syndical,

Considérant que le Président ne doit pas participer au vote du Compte administratif,

Considérant que le Compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le Compte administratif,

Mr Dorick BARILLOT, Vice-Président, présente le Compte administratif de l'exercice 2021, Budget Photovoltaïque dont les résultats sont :

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2021	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 692.12 €	6 543.66 €
Recettes	13 300.45 €	6 798.69 €
Résultat de l'exercice	2 608.33 €	255.03 €
Résultats reportés	-6 729.85 €	4 707.05 €
Résultats de clôture	-4 121.52 €	4 962.08 €

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2022

Après délibération, le Comité Syndical approuve le Compte Administratif 2021 du Budget Photovoltaïque à l'unanimité des membres présents (en l'absence du Président).

Le résultat de clôture de fonctionnement étant un déficit, il n'y a pas lieu d'affecter le résultat.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 (BUDGETS PRINCIPAL, PRODUCTION ET PHOTOVOLTAÏQUE) (2022-13)

Monsieur Bernard BELAUD, Président, présente au Comité Syndical les Comptes de gestion 2021, dressés par Mr Laurent BALAVOINE et Mr Franck PÉCHARD, Receveurs, pour le budget Principal, le budget Production et le budget Photovoltaïque. Il indique que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative et demande au Comité Syndical de bien vouloir approuver ces Comptes de gestion 2021.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve les Comptes de gestion 2021 des budgets Principal, Production et Photovoltaïque.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET PRODUCTION (2022-14)

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2021 du budget Production,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte administratif fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de clôture de 1 926 496.22 €,

Constatant que le résultat de clôture d'investissement est un déficit de 269 658.10 € après intégration de terrains issus de l'actif de l'ex-Syndicat de Loubigné pour une valeur de 693.30 €,

Tenant compte que les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 164 178.58 €,

Tenant compte que les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 146 362.00 €,

Constatant qu'il y a un besoin de financement de 287 474.68 €,

Le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat clôture de fonctionnement	Affectation résultat 2021	
	Fonctionnement article 002 Excédent antérieur reporté	Investissement Article 1068 Autres réserves
1 926 496.22 €	1 639 021.54 €	287 474.68 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL (2022-15)

Vu le débat d'orientations budgétaires du 8 décembre 2021,

Vu la circulaire préfectorale du 5 février 2018 qui précise qu'une note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, présente le projet de Budget Primitif 2022 du budget Principal qui se résume comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 997 270,40 €
- Section d'investissement : 533 193,18 € dont 74 351,04 € de Restes à Réaliser 2021 en dépenses.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le Budget Primitif 2022 du budget Principal. La note synthétique présentant les informations financières essentielles du budget Principal sera jointe à la présente délibération.

Les investissements prévus au budget primitif sont les suivants :

	Montant HT
RAR 2021	Logiciels compta et paie (JVS)
	7 465,25 €
	Site internet (STUDIO EKINOX)
	10 950,00 €
NOUVEAUX INVESTISSEMENTS	1 partner, 1 expert et 1 boxeur aménagés (UGAP)
	55 935,79 €
	Sous-total RAR :
	74 351,04 €
	2 experts et 1 partner aménagés
	68 500,00 €
	Petits équipements
	2 900,00 €
	Mobiliers (7sièges, tente)
	2 800,00 €
	Renouvellement 3 ordinateurs fixes et portables avec licences Windows
	3 450,00 €
	Baie de brassage
	4 000,00 €
	Sono
	1 500,00 €
	Equipements salle de réunion
	3 000,00 €
	Sous-total nouveaux investissements :
	86 150,00 €
TOTAL GÉNÉRAL :	
160 501,04 €	

Le budget principal sera également porteur du projet d'adduction d'eau potable au Togo pour un montant estimatif de 120 000 € dont 6 000 € de reste à charge pour le Syndicat.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRODUCTION (2021-16)

Vu le débat d'orientations budgétaires du 8 décembre 2021,

Vu la circulaire préfectorale du 5 février 2018 qui précise qu'une note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, présente le projet de Budget Primitif 2022 du budget Production qui se résume comme suit :

- Section de fonctionnement : 4 455 251,54 €
- Section d'investissement : 3 456 728,22 € dont 164 178,58 € de Restes à Réaliser 202 en dépenses et 146 362,00 € en recettes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le Budget Primitif 2022 du budget Production. La note synthétique présentant les informations financières essentielles du budget Production sera jointe à la présente délibération.

Les investissements prévus au budget primitif sont les suivants :

	Montant HT
RAR 2021	Indemnité de résiliation du contrat de MOE pour la solution de traitement de la Foncaltrie (VERDI)
	1 594,30 €
	Étude géotechnique pour la création de la cuve de La Bataille (GINGER CEBTP)
	4 864,00 €
	Mission SPS pour la création de la cuve de La Bataille (APAVE)
	705,09 €
	Logiciel pour automate SCHNEIDER (CSO SONEPAR)
	2 330,10 €
	Lot 1 des travaux de création de la cuve de La Bataille (SMBA VIGIER)
	24 437,31 €
	Lot 2 des travaux de création de la cuve de La Bataille (FOURNIÉ)
	14 499,84 €
	Lot 3 des travaux de création de la cuve de La Bataille (STPM)
	13 150,00 €
	Création d'une tranchée pour la cuve de La Bataille (EIRL BONNET)
	9 450,00 €
	Réseau entre Gournay et Bataillé (M'RY)
	39 596,44 €
	Réseau entre La Bataille et Ensigné (BONNEAU & FILS)
	53 551,50 €
	Sous-total RAR :
	164 178,58 €

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2022

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS	Étude sur la problématique "calcaire"	70 000,00 €
	Clôtures des captages du Pont du Gaterat à Lusseray et du Grand Bois Battu à Vernoux-sur-Boutonne	20 000,00 €
	Hydraulique de pompe à Sompt	10 000,00 €
	Compteurs en gros	3 000,00 €
	Analyseurs en continu (un nitratmètre à Marcillé, 1 chloromètre à Lussais et 1 turbidimètre à Luché)	19 000,00 €
	Automate de Caunay	15 000,00 €
	Démarrreur de la surpression de Loizé	500,00 €
	Comblement de forages agricoles	125 000,00 €
	Réhabilitation du forage du Jardin aux Prêtres à Lorigné	150 000,00 €
	Réhabilitation de la cuve de La Bataille	165 000,00 €
	MOE et travaux de création d'une nouvelle cuve aux Renfermis à Prissé-la-Charrière	370 000,00 €
	MOE pour la création du château d'eau de Bataillé à Gournay-Loizé	70 000,00 €
	Sous-total nouveaux investissements :	1 017 500,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL :	1 181 678,58 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE (2022-17)

Vu le débat d'orientations budgétaires du 8 décembre 2021,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, présente le projet de Budget Primitif 2022 du budget Photovoltaïque qui se résume comme suit :

- Section de fonctionnement : 16 810,00 €
- Section d'investissement : 11 880,56 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le Budget Primitif 2022 du budget Photovoltaïque.

APPEL DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL VERS LES BUDGETS ANNEXES (2022-18)

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat 4B dispose de 7 budgets :

- Un budget principal qui supporte la masse salariale, les dépenses de fonctionnement et d'investissement d'ordre général (c'est-à-dire, concernant plusieurs compétences) ainsi qu'un emprunt compacté.
- 6 budgets annexes.

Les dépenses de personnel et de fonctionnement du budget Principal sont appelées aux budgets annexes grâce à une clé de répartition basée sur l'affectation des agents aux différentes compétences. Cette clé de répartition est maintenue au 1^{er} janvier 2022, comme suit :

RE-SOURCES	6,00%
PHOTOVOLTAÏQUE	0,25%
PRODUCTION	17,75%
DISTRIBUTION	72,25%
DSP VEOLIA	0,50%
DSP SAUR	0,25%
PROTECTION INCENDIE	3,00%

Les dépenses d'investissement étaient jusqu'à maintenant appelées aux budgets annexes en fonction de leur utilisation future, par exemple :

- Une tondeuse était affectée pour moitié au budget production et pour l'autre moitié au budget distribution pour tenir compte de la répartition des espaces verts à entretenir.
- Un véhicule de service était affecté aux différents budgets annexes de la même manière que les charges de personnel.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2022

Depuis plusieurs exercices, cet appel d'investissement était inférieur à l'autofinancement obligatoire ce qui a généré un déficit de fonctionnement.

Par ailleurs, en 2021, le budget principal a également supporté les opérations de fin de gestion et de transfert des résultats et de l'actif liés aux budgets assainissement collectif et assainissement non collectif clos au 31/12/2019. Cela représente un excédent de 30 300,60 € en section de fonctionnement et de 56 872,26 € en section d'investissement qui n'ont pas vocation à rester sur le budget principal. Il est donc nécessaire de les répartir sur les budgets annexes.

Le budget principal clôture en 2021 avec :

- Un déficit en section de fonctionnement de 99 090,40 €
- Un excédent d'investissement de 186 263,18 €

Pour ne pas creuser le déficit de fonctionnement et accroître l'excédent d'investissement, il est proposé d'appeler aux budgets annexes en 2022 une somme correspondant au déficit de fonctionnement et à l'autofinancement obligatoire (amortissements dépenses – recettes).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide d'appeler aux budgets annexes en 2022 le montant nécessaire à la couverture du déficit et de l'autofinancement obligatoire.

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE SYNDICAT DE LEZAY

Point retiré de l'ordre du jour.

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION DU SYNDICAT (2022-non visée)

Madame Maryse MORNET-KOHLER, Vice-Présidente en charge de la communication, expose aux membres du Comité Syndical que le Syndicat a lancé une consultation en juillet 2021 auprès de 5 prestataires pour la refonte du site internet actuel, la création d'un logo et d'une charte graphique.

Le marché a été attribué en septembre 2021 à STUDIO EKINOX pour un montant de 10 950 € HT.

Une commission « site internet » composée d'élus et d'agents a été créée lors du Comité Syndical du 16 juin 2021 et s'est réunie à plusieurs reprises avec le prestataire pour choisir le logo, le décliner dans les documents du Syndicat (charte graphique) et définir la maquette du nouveau site internet.

Madame Maryse MORNET-KOHLER présente le logo qui a été retenu par les membres de la commission :

LA MAIN

La symbolique de la main représente le fait de recueillir l'eau donnée par la nature.

La couleur du bleu a été utilisée afin que chaque personne voyant cette partie puisse l'associer à l'eau.



LA FEUILLE

La symbolique de la feuille permet d'indiquer que l'eau est essentielle pour la nature et qu'il faut la préserver.

La couleur du vert a été utilisée afin que chaque personne voyant cette partie puisse l'associer à la nature.

SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LE NOM

La mise en place de deux nuances de bleu a permis d'intensifier le mot 4B et EAU POTABLE, ce qui permet d'associer rapidement les deux et de comprendre rapidement l'objectif du syndicat.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2022

Ce logo a également été déclinés dans les différents documents du Syndicat tels que les cartes de visites, les avis de passage, les courriers, etc.

La maquette du site internet est également présentée aux membres du Comité Syndical. La page d'accueil du site sera axée sur l'abonné. Ce dernier pourra également retrouver de nombreuses informations utiles sur la page de sa commune.

La mise en ligne du nouveau site internet devrait intervenir courant juin 2022.

DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (2022-19) :

Monsieur Alain LECOINTE, Vice-Président, rappelle que la protection sociale complémentaire est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance (ou garantie maintien de salaire). Elle comprend deux volets :

- La prévoyance (la garantie maintien de salaire, l'invalidité, le décès...)
- La santé (les soins et les frais occasionnés par une maternité, une maladie, un accident, ...)

Le législateur a prévu en 2007 la possibilité pour les employeurs locaux de participer financièrement aux contrats de leurs agents. Le dispositif, précisé dans un décret d'application n°2011-1474 du 8 novembre 2011, permet aux employeurs de participer aux contrats dans le cadre :

- D'une labellisation : les contrats sont alors référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents.
- D'une convention dite de participation à l'issue d'une procédure de consultation ad hoc conforme à la directive service européenne et respectant les principes de la commande publique. Cette procédure peut être conduite par la collectivité elle-même ou être confiée au centre de gestion agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées. L'avantage est dans ce cas de s'affranchir d'une procédure complexe nécessitant des compétences en assurances et en actuariat et d'obtenir des tarifs mutualisés.

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, qui attend ses décrets d'application, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence). Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

Le Vice-Président précise alors que les employeurs publics doivent mettre en débat ce sujet avant le 18 février 2022 au sein de leurs assemblées délibérantes et dans le cadre du dialogue social avec les instances représentatives du personnel. Ce débat peut porter sur les points suivants :

- Les enjeux de la protection sociale complémentaire (accompagnement social, arbitrages financiers, articulation avec les politiques de prévention, attractivité ...).
- Le rappel de la protection sociale statutaire.
- La nature des garanties envisagées.
- Le niveau de participation et sa trajectoire.
- L'éventuel caractère obligatoire des contrats sur accord majoritaire.
- Le calendrier de mise en œuvre.

Au vu du statut des fonctionnaires et de la délibération du RIFSEEP, les arrêts de travail pour maladie peuvent fortement impacter le revenu des agents :

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2022

	Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL	Agents titulaires et stagiaires affiliés à l'IRCANTEC	Agents non titulaires
Maladie ordinaire	3 mois à plein traitement 9 mois à demi traitement Le Régime indemnitaire suit le traitement	3 mois à plein traitement 9 mois à demi traitement Le Régime indemnitaire suit le traitement	<u><4 mois d'ancienneté</u> : néant <u>Entre 4 mois et 2 ans d'ancienneté</u> : 1 mois à plein traitement et 1 mois à demi-traitement <u>Entre 2 et 3 ans d'ancienneté</u> : 2 mois à plein traitement et 2 mois à demi-traitement <u>>3 ans d'ancienneté</u> : 3 mois à plein traitement et 3 mois à demi-traitement Le régime indemnitaire suit le traitement
Longue maladie	1 an à plein traitement 2 ans à demi-traitement Pas de régime indemnitaire	<u>Grave maladie</u> : 1 an à plein traitement 2 ans à demi-traitement Pas de régime indemnitaire	<u>Grave maladie (après 3 ans d'ancienneté)</u> : 12 mois à plein traitement 24 mois à demi-traitement Pas de régime indemnitaire
Longue durée	3 ans à plein traitement 2 ans à demi-traitement Pas de régime indemnitaire		

La prévoyance maintien de salaire permet de compenser :

- La perte du demi-traitement
- La perte du régime indemnitaire
- La perte de retraite

Elle permet également de garantir :

- L'invalidité (départ avant l'âge de la retraite)
- Le décès (versement d'un capital aux ayants-droits désignés)

La complémentaire santé permet quant à elle la prise en charge en complément de la sécurité sociale :

- Des frais médicaux courants (ex : visite chez le médecin traitant remboursée à hauteur de 70% par la SS)
- Des frais d'hospitalisation
- Des frais d'appareillage ou de prothèses

Elle peut également prendre en charge des frais non pris en charge par la Sécurité Sociale (ex : médecine douce).

Concernant la protection sociale complémentaire existante, le Syndicat n'a pas mis en place de participation employeur sur le volet complémentaire santé. Le Syndicat a adhéré au contrat groupe du CDG79 pour la période 2020-2025 et participe à hauteur de 10 €/mois/agent.

Sur 32 agents rémunérés en janvier 2022, 29 agents adhèrent au contrat et bénéficient de la participation employeur soit un budget de 3480 €/an.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2022

Selon les données du Rapport Social Unique 2020 :

- Le Syndicat employait au 31/12/2020 : 29 agents dont 28 à temps complet et 1 à temps non complet
- Sur ces 29 agents :
 - 3 agents de catégorie A, 5 de catégorie B et 21 de catégorie C
 - 26% en filière administrative (7) et 74% en filière technique (22)
- En 2020, un agent a été placé en longue maladie pendant 243 jours.
- En 2020, il y a eu 16 arrêts pour maladie ordinaire concernant 10 agents avec en moyenne 9 jours d'arrêt
- Sur les cinq dernières années, le Syndicat a dû procéder à un licenciement pour inaptitude physique (2019).

Après cet exposé, le Président déclare le débat ouvert au sein du Comité Syndical.

Conformément à la proposition des membres du Bureau Syndical, les membres du Comité Syndical souhaitent :

- Pour le volet « Prévoyance » : poursuivre la convention de participation (contrat groupe CDG) et maintenir la participation de 10 €/agent/mois.
- Pour le volet « Santé » : afin de renforcer l'attractivité de la collectivité, anticiper l'obligation avec la labellisation dans l'attente de l'éventuelle convention de participation du CDG (contrat groupe).

Le Comité Syndical a débattu des enjeux de la protection sociale complémentaire.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2022-non visée) :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rend compte aux membres du Comité Syndical des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Ces décisions sont consultables au siège du Syndicat 4B.

DATE	NUMÉRO	DOMAINE	OBJET
13/12/2021	2021-13	Commande publique dans la limite de 90 000 €	Attribution de l'accord cadre « Analyse des eaux destinées à la consommation humaine » (EUROFINS)
23/03/2022	2022-1	Convention	Convention de recouvrement entre le SMAEP 4B et le SGC de Melle.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2022-non visée) :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rend compte aux membres du Comité Syndical des délibérations prises par le Bureau Syndical dans le cadre l'état de ses délégations. Ces délibérations sont consultables au siège du Syndicat 4B.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2022

DATE	NUMÉRO	DOMAINE	OBJET
08/12/2021	2021-102	Commande publique entre 90 000 € et 800 000 €	Attribution du marché de renouvellement du réseau de distribution à Maisonnay RD948 (BONNEAU TP : 279 052,50 € HT pour la tranche ferme et 100 132,20 € HT pour la tranche optionnelle).
08/12/2021	2021-103	Commande publique entre 90 000 € et 800 000 €	Attribution de l'accord cadre à bons de commande pièces réseaux et branchements 2022-2023 (lots 1-2-3-4-5-7-8-9 attribué à VM MATÉRIAUX, lots 10-12 et 13 attribués à BÉTONS LIBAUD, lots 6 et 11 déclarés infructueux).
08/12/2021	2021-104	Ressources Humains – organisation du travail	Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation.
08/12/2021	2021-105	Remise gracieuse	Demande de remise gracieuse de Monsieur Kevin COLSY de Limalonges (remboursement de la prestation de nettoyage du ballon de la pompe à chaleur pour 301,95 € TTC).
08/12/2021	2021-106	Remise gracieuse	Demande de remise gracieuse de l'EARL la Blussière de Clussais-la-Pommeraiie (remboursement de la prestation de vérification de la trayeuse pour 228,18 € HT et de la pénalité appliquée sur le lait pour 180,75 € HT suite au dysfonctionnement du réseau lors des travaux).
08/02/2022	2022-1	Ressources Humains – création de postes	Création d'un poste de responsable du service qualité de l'eau au grade de technicien principal de 2 ^{ème} classe.
08/02/2022	2022-2	Ressources Humains – création de postes	Création d'un poste d'adjoint technique (mutation d'un agent qui sera détaché pour stage au grade d'agent de maîtrise pour occuper les fonctions d'adjoint au responsable réseau).
08/02/2022	2022-3	Services optionnels du CDG79	Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage mis à disposition par le CDG79.
08/02/2022	2022-4	Services optionnels du CDG79	Adhésion à la mission optionnelle sur le traitement des dossiers retraite CNRACL du CDG79 pour la période du 01/02/2022 au 31/01/2025.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2022

DATE	NUMÉRO	DOMAINE	OBJET
08/02/2022	2022-5	Services optionnels du CDG79	Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique du CDG79 pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024.
08/02/2022	2022-6	Commande publique entre 90 000 € et 800 000 €	Attribution de l'accord cadre à bons de commande marché de fourniture de compteurs abonnés d'eau potable 2022-2023. ○ Compteurs du secteur Centre : ITRON ○ Compteurs des secteurs Est et Ouest : DIEHL METERING.
08/02/2022	2022-7	Remise gracieuse	Remise gracieuse de Madame Gilberte DIF de BRIOUX-SUR-BOUTONNE (remboursement de 188 € TTC en dédommagement du préjudice subi suite à une fuite sur réseau ayant provoqué une inondation).
08/02/2022	2022-8	Détermination des honoraires des avocats	Honoraires d'avocat pour le contentieux avec le Syndicat de Lezay.
09/03/2022	2022-9	Ressources humaines – création de postes	Modification de la délibération n°2021-85 : Création d'un poste de responsable du service usine.

QUESTIONS DIVERSES (2022-non visée) :

Groupes de travail dans le cadre de la concertation pour le nouveau programme Re-Sources 2023-2027 :

Monsieur Christian BOUFFARD, Vice-Président en charge du programme Re-Sources, expose aux membres du Comité Syndical que le Syndicat a besoin de la mobilisation des élus pour les groupes de travail n°1 et 4.

- Groupe de travail n°1 : Mobiliser, Fédérer et sensibiliser les acteurs locaux.
 - Objectifs :
 - Identifier les freins à la mobilisation des acteurs locaux
 - Identifier les actions pouvant favoriser la mobilisation des acteurs locaux
 - Dates :

	Groupe 1 : Mobiliser, fédérer et sensibiliser les acteurs locaux
Séance 1	04 mai 2022 de 14h à 17h
Séance 2	25 mai 2022 de 14h à 17h

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2022

- Groupe de travail n°4 : Limiter les transferts par les éléments du paysage et la gestion foncière : du possible à l'acceptable.
 - Objectifs :
 - Définition des conditions d'acceptabilité d'intervention sur le foncier.
 - Définition des conditions de développement des éléments du paysage.
 - Dates :

Groupe 4 : Limiter les transferts par les éléments du paysage et la gestion foncière : du possible à l'acceptable	
Séance 1	21 avril 2022 de 14h à 17h
Séance 2	17 mai 2022 de 14h à 17h

Pour s'inscrire, il suffit de contacter Madame Clara SCHNAPPER ou Madame Elise VILCHANGE-HELIS au 05 49 07 74 31 ou par mail (re-sources.smaep4b@orange.fr).

Visites des ouvrages du Syndicat 4B : Monsieur Jean-Luc AIRVAULT souhaite savoir si le Syndicat compte renouveler les visites des ouvrages organisées en septembre dernier et qui avaient été très appréciées par les élus présents. Monsieur Bernard BELAUD, Président, répond que cette demande sera étudiée prochainement.

Quantité d'eau : Monsieur Jean-Marie HAYE souhaite connaître l'état de la quantité d'eau. Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, répond que les niveaux de nappes sont entre niveaux moyens et niveaux minimums. Le Syndicat et les services d'Etat sont par conséquent en vigilance concernant l'évolution de ces niveaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Le Président,
Bernard BELAUD


**SYNDICAT MIXTE
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
4 B
79170 PERIGNÉ**